

# Le pilier 3a – possibilités et nouveautés prévues

Par Christian Affolter

**GUIDE FINANCIER** Luisa, enseignante, n'est pas mariée. Elle habite à Berne et, à 25 ans, elle a un revenu imposable de 57 000 francs. Que lui apportent les versements dans le pilier 3a?

Christian Affolter, économiste d'entreprise HES, est partenaire de Glauser+Partner Vorsorge AG à Berne. GLAUSER+PARTNER est le conseiller financier officiel de Formation Berne et conseille les membres en matière de prévoyance professionnelle, de fiscalité et de fortune. Plus d'informations: [www.glauserpartner.ch](http://www.glauserpartner.ch) (en allemand)

Si Luisa verse chaque année la cotisation maximale au pilier 3a (actuellement 6883 francs), elle économise jusqu'à 1700 francs de dépenses fiscales par an. Car elle paie près de 25 % d'impôts sur le revenu. Une contribution maximale au pilier 3a jusqu'à la retraite permettrait de constituer un patrimoine de plus de 275 000 francs. En 40 ans d'activité professionnelle, cela représenterait une économie d'impôt de 68 000 francs. Le retrait de l'avoir du pilier 3a déclenche ultérieurement des impôts sur les prestations en capital d'environ 4 %, dans la mesure où les retraits sont échelonnés. Dans sa vie professionnelle, Luisa pourrait réaliser des économies fiscales nettes d'environ 57 000 francs.

#### Économies brutes :

40 x CHF 1700 = CHF 68 000

#### Charge fiscale :

4 % de CHF 275 000 = CHF 11 000

Économies nettes : = CHF 57 000

#### Lorsque la situation change

Supposons que Luisa ait un enfant à 27 ans et qu'elle réduise son temps de travail. Pendant quelques années, il se peut que son revenu ne suffise pas à verser des cotisations au pilier 3a. Par la suite, les cotisations pourront éventuellement être reprises. Dans le meilleur des cas, Luisa pourrait même racheter les cotisations manquées.

#### Racheter des années de cotisation ?

Avec sa motion «Autoriser les rachats dans le pilier 3a», le Parlement poursuit l'objectif de permettre l'épargne 3a de manière rétroactive. Le Conseil des États et le Conseil national ont adopté la motion le 12 septembre 2019 et le 2 juin 2020 et chargé le Conseil fédéral d'élaborer la modification de la loi cor-

respondante. Selon l'état actuel des informations, la loi pourrait contenir les éléments suivants :

#### Conditions préalables

- La possibilité d'épargne 3a n'a pas été mise en œuvre au maximum à ce jour
- Revenu soumis à l'AVS existant

#### Restrictions

- Possible uniquement tous les 5 ans
- La somme de rachat maximale est la cotisation 3a maximale pour les indépendant-es (actuellement 34 416 francs)
- Les éventuels versements anticipés au titre de l'encouragement à la propriété du logement ne peuvent pas être rachetés

La prévoyance autonome dans le pilier 3a est plus importante que jamais. La mission constitutionnelle aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers ne peut aujourd'hui être respectée que dans des cas exceptionnels. Elle prévoit que deux tiers du revenu de l'activité professionnelle soient couverts par les revenus de retraite. Lors de nos consultations, nous constatons souvent qu'à peine 50 % du dernier revenu sont couverts. Ces défis s'ex-

pliquent notamment par l'évolution démographique et le blocage des réformes.

Luisa apprend également les possibilités de rachat auprès de la caisse de pension et se demande dans quel pilier elle doit effectuer ses rachats. Elle souhaite en outre réaliser son rêve de devenir propriétaire. Les questions deviennent de plus en plus complexes. C'est pourquoi elle analyse sa situation avec un conseiller financier. En plus du 3<sup>e</sup> pilier, les thèmes suivants sont examinés plus en détail: 1<sup>er</sup> pilier (AVS), 2<sup>e</sup> pilier (CACEB), planification budgétaire, impôts, placements en capitaux, immobilier, droit matrimonial et successoral. Mieux Luisa connaît les interactions de ses thèmes financiers, plus elle pourra envisager son départ à la retraite avec sérénité.

Nous ne savons pas si le Conseil fédéral mettra en vigueur la loi telle qu'elle est présentée ici. Nous suivons l'évolution de la situation et sommes prêts à vous aider à optimiser la planification financière de votre retraite.

#### Calculateur de budget GLAUSER+PARTNER

[www.glauserpartner.ch/budgetrechner](http://www.glauserpartner.ch/budgetrechner) (en allemand)

Avantages essentiels :

- dépenses cumulées automatiquement par mois et année
- vous n'oubliez aucun poste de dépense classique

#### Publications GLAUSER+PARTNER

[www.glauserpartner.ch/publikationen](http://www.glauserpartner.ch/publikationen) (en allemand)

Vous trouverez de nombreuses informations compactes sur la planification de la retraite et la gestion de fortune.

A noter : En tant que membre/ assuré-e, vous bénéficiez d'un rabais de 10 % sur les frais de conseil chez GLAUSER+PARTNER. Le premier entretien est gratuit et libre de tout engagement.